



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 5 JUILLET 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D15 - Projet d'économie circulaire - Atelier recyclage/bricolage pour le logement des jeunes - Association A chacun son toi...t - Convention de partenariat

Date de convocation : 29 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

| | | |
|----------------|-----------------|-------------------|
| Anthony MORIN | donne pouvoir à | Cyril CHAPPET |
| Antoine BORDAS | donne pouvoir à | Yolande DUCOURNAU |

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Patrice BOUCHET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 15 - Projet d'économie circulaire - Atelier recyclage/bricolage pour le logement des jeunes - Association A chacun son toi...t - Convention de partenariat

Rapporteur : Mme Natacha MICHEL

L'association pour l'Habitat des jeunes en Vals de Saintonge « A chacun son toi...t » est une association qui a pour objectif d'améliorer l'accueil des jeunes entre 16 et 30 ans, en contrat de travail ou de formation (initiale ou par alternance) sur le territoire des Vals de Saintonge.

L'association a pour missions :

- de gérer deux résidences « Habitat des Jeunes » à Saint-Jean-d'Angély et à Matha ;
- de gérer et animer un service logement permettant à des jeunes d'accéder plus facilement au parc de logements privés des Vals de Saintonge ;
- de proposer aux jeunes résidents et du « service logement » des activités collectives dans les domaines des loisirs, de la vie quotidienne (entretien du logement, bien se nourrir, laver son linge, gérer son budget et ses dossiers administratifs,...) de la citoyenneté et de la santé. Ces actions collectives peuvent, pour certains jeunes, être complétées par des entretiens individuels.

Dans le cadre des activités collectives, l'association a développé un nouveau projet en partenariat avec Cyclab, le nouveau laboratoire d'économie circulaire du Syndicat Mixte Cyclad, qui consiste à relooker des meubles et objets de décoration à base de détournement. Pour ce faire, l'association anime des ateliers de bricolage qui ont pour objectifs de :

- permettre aux jeunes de se meubler à moindre coût avec des meubles remis au goût du jour ;
- permettre aux jeunes d'apprendre à bricoler et de partager leur savoir-faire ;
- limiter, à leur échelle, la surconsommation et privilégier le réemploi ;
- sensibiliser les jeunes aux conséquences que peut avoir leur manière de consommer.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaitant favoriser l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de projets, et encourager les initiatives en faveur du réemploi et de la valorisation des déchets sur son territoire, s'inscrit pleinement dans ce partenariat.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180705-
2018_07_D15-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 juillet 2018
Affiché le 6 juillet 2018

Ainsi, pour permettre la réalisation de ces ateliers et stocker le matériel, l'association souhaite bénéficier de la mise à disposition d'un local municipal. Les locaux proposés sont deux garages appartenant à la Ville, situé 4 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély, d'une superficie totale de 63 m².

Une convention de partenariat permet de formaliser les liens entre l'association et la Ville. Cette convention précise ainsi le cadre des relations du partenariat envisagé et permet de définir les obligations et responsabilités de chacun.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180705-
2018_07_D15-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 juillet 2018
Affiché le 6 juillet 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.